

**TARIFS DES SERVICES
MUNICIPAUX
ANNÉE 2017**

applicables à compter du 1er janvier 2017

OBJET

TARIFS 2017

SALLE MIS ET THIENNOT	
La journée	91,75 €
Le week-end	183,49 €
Conférence - réunion	gratuit
Utilisation à but lucratif	527,55 €
Cautions	365,00 €

Dispositions spécifiques à la Salle polyvalente du "Foyer":

La 1ère location de l'année pour une association locale ayant son siège social à Saint Germain du Puy et y exerçant son activité à titre principal sera consentie à 1/2 tarif.

La gratuité sera accordée sous réserve de vérification que l'association présente une activité et un intérêt local notoires

Ce caractère sera vérifié par le Maire ou l'adjoint délégué après avis de la commission compétente.

Compte tenu de sa proximité avec les habitations, la location de cette salle en soirée du 1er Juin au 30 Septembre sera soumise à autorisation particulière donnée par l'adjoint en charge du secteur après consultation le cas échéant de sa commission.

A l'exception du tarif pour utilisation à but lucratif pour lequel la location est soumise à la validation de l'élu référent, la location de cette salle est limitée aux habitants de Saint Germain du Puy et aux associations y ayant leur siège social et y exerçant leur activité à titre principal.

Séance du Conseil Municipal du 1er décembre 2016

Le Maire



Maxime CAMUZAT

Accusé de réception en préfecture 018-211802137-20161201-DEL-2016-12-127- DE Date de télétransmission : 06/12/2016 Date de réception préfecture : 06/12/2016
--